



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 028-24

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 le *Règlement 028-24 Établissant le programme d'aide financière « Interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville »*.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 15 juillet 2024

La greffière adjointe,


CAROLINE GRÉGOIRE